



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

EAE CPF 1

SESSION 2019

---

## **AGREGATION CONCOURS EXTERNE**

**Section : LANGUES DE FRANCE**

**Options : BASQUE – CATALAN**

**COMPOSITION EN FRANCAIS**

Durée : 7 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
Option Basque			
EAE	0440A	101	0783
Option Catalan			
EAE	0442A	101	0783

**Entre "langue nationale" et "idiomes féodaux", la question linguistique a-t-elle occupé une place importante dans la première phase de la refondation politique et administrative de la France de 1789 au Premier Empire ?**